



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois de juillet à 18h45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAVY, DAUMAIN, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MMES BARON-GARBETT (pouvoir MME BINOTTO), MITSCHLER (pouvoir M SEMPERBONI), MONNIER-ESTEVE (pouvoir M CAZADE) et MM DE BERNARD (pouvoir M BONNAND) et LAO (pouvoir MME GEIL GOMEZ).

Absent(s) excusé(s) : MME FONTES

Monsieur Jean Marc TEODORI a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26
Pouvoirs : 5
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 30/06/2023
Date d'affichage : 30/06/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2023/30

Objet : Création de postes non-permanents

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L332-23 du Code général de la Fonction publique, afin de renforcer les équipes soit pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, soit pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Elle propose donc de créer les emplois suivants, qui pourront donc être pourvus pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, soit pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité notamment durant les vacances scolaires.

- 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (17h30 hebdomadaires) ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (29h00 hebdomadaires).

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et selon la répartition ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRER, LANDES, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAVY, DAUMAIN, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve la proposition de Madame le Maire
- Décide de prélever les dépenses nécessaires au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.


Le Maire



Sabine GEIL-GOMEZ